

# ICF RETIRE SA PLAINTE CONTRE CHRISTIAN LUTZ

## Pourquoi le Club 44 a gardé les stigmates de la censure

**Les plaignants de l'Eglise libre ICF (International Christian Fellowship) ont définitivement retiré leur plainte contre le photographe genevois Christian Lutz.** Jeudi 2 octobre 2014, ils ont accepté la conciliation conclue la semaine dernière devant la Cour civile du Tribunal de district de Zurich. «Le tribunal aurait rejeté la plainte», a invoqué leur avocat, Marc Weber. La semaine dernière, les juges avaient en effet expliqué aux membres d'ICF que leur requête n'avait aucune chance d'aboutir. Les photos les montrant ne seront donc pas frappées d'office d'une interdiction de publication, comme le souhaitaient les 21 plaignants. Dix de ces photos sont actuellement exposées au Club 44 à La Chaux-de-Fonds. (...) Pour sa part, Christian Lutz a souligné jeudi que les photos concernées retournent désormais dans le champ régulier du droit à l'image. (...)

«Au moment où nous avons décidé de faire l'expo et commandé les tirages, le procès n'avait pas encore eu lieu», commente Marie-Thérèse Bonadonna, déléguée culturelle au Club 44. «Par prudence, nous avons accroché cette version censurée par les bandeaux; je trouve, d'ailleurs qu'elle est intéressante, car elle raconte quelque chose. Le travail et la démarche de Christian Lutz étaient déjà, à la base, très importants. Mais toute l'histoire que ce travail a déclenchée amène une deuxième couche de lecture, on y trouve matière à débattre.» En 2013, Christian Lutz avait donné une conférence sur ce thème au Club 44 dans le cadre de la Nuit de la photo. Dans l'attente du jugement, le club a renoncé à l'inclure dans sa Médiathèque, accessible sur son site internet; une mesure également appliquée aux propos tenus par le photographe lors du vernissage de l'exposition [le 10 septembre dernier]. Précaution levée? «Nous nous sommes contactés à ce sujet; il faut que Christian Lutz réécoute ces enregistrements, pour que l'on soit bien sûr. Car nous ne voulons causer de tort à personne.»

Extrait de l'article de Dominique Bosshard, *L'Impartial* (4 octobre 2014)

**Entre temps, Christian Lutz a donné son accord pour la mise en ligne des enregistrements.** Vous pouvez les retrouver sur notre site [www.club-44.ch](http://www.club-44.ch) / onglet médiathèque / recherche simple « Christian Lutz ».